Montréal, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **SOUS TOUTES RÉSERVES**

À : (Nom du propriétaire)

(Adresse du propriétaire)

(Ville), Québec

(Code postal)

De : (Nom du locataire)

(Adresse du locataire)

Montréal, Québec

(Code postal)

**Objet: Mise en demeure**

Monsieur/Madame/À qui de droit,

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Montréal,

Le bail prévoit que le chauffage est inclus. Par conséquent, le chauffage du logement relève de votre responsabilité.

Comme vous le savez déjà, il arrive souvent que le thermomètre à l'intérieur du logement soit en dessous de la barre des 15°C.

En effet, je vous en ai parlé à plusieurs reprises et à chaque fois, la situation se règle, mais très brièvement.

Or, vous n’êtes pas sans savoir qu’en vertu de l’article 37 du *Règlement sur la salubrité, l’entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096), vous êtes tenus de maintenir, dans les espaces habitables, une température minimale de 21°C.

Je vous mets donc en demeure de prendre les mesures nécessaires afin qu’une telle situation n’arrive plus à l’avenir, à défaut de quoi je me verrai dans l'obligation d'entreprendre des recours légaux pour le respect de mes droits et cela, sans autre avis ni délai, entre autres procédant à une demande d’inspection à l'arrondissement de la Ville de Montréal. Je me réserve également le droit de vous demander des compensations financières au Tribunal administratif du logement, telles que la diminution de loyer et en dommages-intérêts.

Veuillez agir en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom du locataire)